

QUELQUES PROBLEMES SUR L'ARTICLE AU SUJET "DU PASSIF EN MALGACHE"⁽³⁾

par

Fidèle ANDRIANASOLO

J.M. Builles, se basant sur une étude de l'idiolecte d'un jeune Tananarivien, et critiquant plus ou moins directement les points de vue des grammairiens traditionnels et des linguistes plus récents (tels, Rahajarizafy, O.C. Dahl et surtout S. Rajaona) arrive à la conclusion qu'on peut «... faire l'économie de trois voix en considérant que la voix objective, la voix agressive, la voix instrumentive et la voix applicative ne sont en réalité qu'une seule et même voix que pour ne pas rompre inutilement avec la tradition grammaticale on pourrait continuer à appeler voix passive» (3) (p. 1). Il fonde cette assertion essentiellement sur une redéfinition des fonctions qu'il appelle «objets» et sur la découverte d'une distribution des affixes correspondant à ces derniers.

L'un des buts principaux du linguiste est de trouver à travers les faits de langue apparemment innombrables et disparates des constantes qui permettent de les rattacher à des catégories finies et spécifiques ; voire d'arriver à la plus grande abstraction et/ou généralisation possible. Dans cette perspective, la démarche de J.M. Builles est méritoire même si son point de vue soulève un certain nombre de questions.

N.B. Les chiffres entre parenthèses renvoient à la Bibliographie, à la fin du présent article.

Les références de pages mises entre parenthèses et sans autres indications concernent l'article de J.M. Builles (3).

Nous avons l'intention, non de réfuter à proprement parler, les arguments de J.M. Builles, mais de poser quelques problèmes afférents, entre autres, à sa manière d'appréhender certains faits dans la langue malgache, à sa méthode de définition des fonctions et, par conséquent, des voix en malgache qui, dans le cadre de la linguistique structurale et fonctionnelle et de la linguistique malgache en particulier, ne nous semblent pas préférable à celles, notamment, de S. Rajaona (9) que nous nous contenterons d'interpréter sans avancer d'autres hypothèses.

Dans cet article, nous n'examinerons pas le point de vue récent de R.B. Rabenilaina (7) que l'on ne peut pas raisonnablement mettre en parallèle avec ceux de J.M. Builles et S. Rajaona parce qu'il procède d'un présupposé théorique totalement différent, même si, à certains égards et en ce qui concerne les voix, R.B. Rabenilaina aboutit (à notre connaissance et au stade actuel de ses recherches) à des résultats comparables à ceux de J.M. Builles et de certains grammairiens traditionnels. Enfin, qu'il soit tout de suite clair que nous ne mettons pas en cause les conclusions de J.M. Builles parce qu'elles constituent un retour en arrière. Nous ne partageons même pas l'idée de ce dernier quand il affirme dans sa conclusion que « le linguiste, contrairement au grammairien de la grammaire traditionnelle est tenu de démontrer les hypothèses qu'il avance » (3) (p. 20); ce qui veut dire aussi que les grammairiens ne prouvent pas ce qu'ils avancent ! Entre l'assertion qu'ils ne fournissent pas des preuves et le fait que leurs preuves ne sont pas recevables, il y a un pas que nous ne franchirons pas. Ces grammairiens méritent même un coup de chapeau pour la perspicacité dont ils ont fait preuve dans certaines de leurs analyses sans avoir disposé des méthodes de la linguistique moderne.

1. LE POINT DE VUE DE J.M. BUILLES

Dans son article (3), J.M. Builles, dans une première partie expose les points de vue de O.C. Dahl, de Rahajarizafy et de S. Rajaona. Il le fait d'une manière suffisamment juste et objective, sauf en ce qui concerne la définition de la voix chez S. Rajaona qu'il semble laisser dans l'ombre mais dont l'importance nous paraît pourtant primordiale pour la question qui nous préoccupe ; mais nous y reviendrons (p. 2 à p. 6).

Il présente ensuite une définition des fonctions en malgache fondée selon les idées de A. Martinet (5) (§§ 4.10-13) sur la position, sur l'indication de fonction par un morphème et sur l'autonomie syntaxique (p. 6 à p. 7). Ces trois critères lui permettent de définir les différentes fonctions. Après avoir dégagé l'énoncé minimum, il

définit la fonction prédicat comme la fonction occupée par «l'élément le plus central» et généralement «situé le plus à gauche» en malgache, et la fonction sujet comme celle qui est occupée par «l'élément moins central» et généralement «situé le plus à droite» (p. 7).

Il classe alors les fonctions non-prédicat et non-sujet en deux seules classes : celle des fonctions circonstancielles et celle des fonctions objets : la première se distingue soit par une autonomie syntaxique, soit par un indicateur de fonction et par une certaine déplaçabilité (qu'il ne définit pas) en même temps que par une antéposabilité par l'intermédiaire de *no* ; la seconde par une certaine position (qu'il ne précise pas), éventuellement par un indicateur de fonction, et par une non-déplaçabilité (p. 7 à p. 10).

Puis, J.M. Builles, dans une analyse plus détaillée, montre que la corrélation entre la forme de l'affixe et la relation de sens entre sujet et prédicat (utilisée par S. Rajaona pour identifier l'objet et l'agi et donc pour distinguer une voix objective et une voix agressive) n'a pas été vérifiée dans son corpus ; c'est ainsi qu'il remarque que la combinaison d'un même monème verbal avec le préfixe *a-* ou l'un des suffixes *-ina* et *-ana* ne change pas la relations de sens entre sujet et prédicat (dans 12 cas) ; que la combinaison d'un même monème verbal avec un préfixe ou un suffixe est conditionnée par la correspondance avec une forme active différente de forme et de contenu lexical (dans quelques cas) ; que la combinaison avec un préfixe ou avec un suffixe est en relation avec la combinaison dans un énoncé minimum à trois membres avec un affixe opposé (dans 40 cas) ; et qu'enfin la combinaison avec un préfixe ou avec un suffixe est imprévisible (dans des cas très nombreux). Ces constatations ajoutées aux définitions précédentes le conduisent à reconnaître comme appartenant à une même «fonction objet» ce que S. Rajaona identifie soit comme «objet» soit comme «agi» et que par conséquent il ne saurait y avoir qu'une seule «voix (passive)» (p. 10 à p. 12).

J.M. Builles observe que les éléments spécifiés par S. Rajaona comme «instrument» ou comme «destinaire» s'interprètent soit comme occupant une «fonction objet», soit comme occupant une «fonction circonstance» parce qu'ils répondent également aux critères formels de définition établis précédemment pour ces deux fonctions (p. 13 à p. 15).

Dans une dernière partie, après une définition (plutôt vague à notre sens, malgré quelques précisions, eu égard à son importance pour le sujet traité) de la voix, J.M. Builles conclut que les diverses voix passives traditionnelles et les quatre voix objective, agressive, instrumentive et applicative de S. Rajaona ressortissent à une seule

et même « voix passive (objective serait un meilleur terme [puisque] le terme qui [à la voix passive] occupait la fonction sujet était celui-là même qui pouvait, par réversion syntaxique, occuper la fonction objet dans un énoncé à la voix active » (p. 16 à p. 17).

Pour terminer, J.M. Builles établit une hiérarchie dans la classe des « fonctions objet » : il distingue une « fonction objet premier » et une « fonction objet second » définies par leur position respective dans un énoncé à voix active et surtout par la présence obligatoire de « l'objet premier » quand « l'objet second » devient sujet sans que la réciproque se vérifie. Cette hiérarchie lui permet de décrire sa découverte (originale, à notre connaissance) de la distribution des affixes par rapport aux deux types de « fonction objet » : à « l'objet second » qui se place avant « l'objet premier » dans un énoncé à la voix active correspond un verbe à préfixe à la voix passive, et à « l'objet premier » qui se place après « l'objet second » à la voix active correspond un verbe à suffixe à la voix passive. Il souligne que « cette régularité relative à la distribution des affixes » [...] ; « bien que ne constituant pas en [elle-même] une preuve indiscutable, n'en contribue pas moins à renforcer [son] hypothèse » (p. 17 à p. 20).

Dans sa conclusion, J.M. Builles attire l'attention sur les limites de son étude, dues aux caractères restreints de son corpus, à la rareté des faits de langue étudiés eux-mêmes et à la diversité des usages y afférents. Nous y saluons en particulier l'honnêteté de chercheur dont fait preuve J.M. Builles qui, tout en ayant conscience de contribuer à la science du langage si son hypothèse se trouvait confirmée par d'autres observations ou par d'autres observateurs, remarque que « son point de vue [...] ne constitue nullement une vérité révélée et définitive » (p. 20).

2. LES PROBLEMES DE LA COLLECTE DES DONNEES ET DE LEUR COMPREHENSION

J.M. Builles attribue les divergences observées entre les résultats de S. Rajaona et les siens à la différence entre les variétés de langue étudiée : le malgache classique pour S. Rajaona et l'idiolecte contemporain d'un jeune malgache pour lui. Nous pensons au contraire que cela n'explique qu'assez partiellement les divergences. Il faut rechercher aussi leur origine dans la manière différente de collecter, de comprendre et d'interpréter les mêmes faits de langue, bien que les deux chercheurs travaillent dans le cadre d'une même théorie de la langue, à savoir la linguistique structurale et fonctionnelle (sans doute avec des orientations différentes). Nous ne prétendons

pas que la démarche de S. Rajaona est sans faille et que les résultats auxquels il a abouti sont définitifs — ce serait faire preuve d'un chauvinisme incompatible avec l'esprit scientifique — nous estimons cependant que le point de vue de J.M. Builles, au stade actuel de ses recherches tel qu'on peut le constater dans son article et sans préjuger de leurs orientations futures, ne paraît pas devoir être préféré à celui de S. Rajaona, parce que le point de vue de J.M. Builles soulève plus de problèmes en particulier au niveau du corpus, de l'(des) informateur(s) et de l'enquêteur-descripteur.

2.1. Le problème de l'étendue du corpus et du procédé de description.

Nous avons déjà signalé que J.M. Builles est conscient des limites de son étude basée sur un idiolecte, qui ne constitue que la « première étape de toute recherche linguistique », et de la nécessité d'« élargir le champ d'observation » (p. 14). Nous sommes de son avis, avec cette réserve que l'étude d'un idiolecte ne saurait être nécessairement la meilleure et surtout pas la seule façon d'aborder l'étude d'une langue. Certes, un idiolecte a l'avantage de présenter en lui-même un système cohérent et même si deux idiolectes ne sont jamais absolument semblables, chacun d'eux constitue cependant l'une des réalisations individuelles d'une seule et même langue et cela justifie que l'on puisse commencer l'étude d'une langue à partir de l'un d'eux. Mais la langue se définit, notamment, comme un instrument de communication, il ne doit donc pas y avoir d'inconvénients majeurs — et il y a même des avantages certains — à ce que le descripteur s'attache tout de suite à dégager ce qui est commun d'un locuteur à un autre, c'est-à-dire tous les éléments (phonème, monème, catégorie, distribution...) qui leur permettent (et sans lesquels ils n'ont pas la possibilité) de se communiquer et de se comprendre. Martinet affirme même que « rien ne peut être reconnu comme faisant partie de la langue qui ne soit *commun à plusieurs sujets* (c'est nous qui soulignons) (cf.(5) p. 42). Nous avons constaté en effet que des chercheurs chevronnés comme J.M. Builles (au cours du Colloque de Linguistique de 1977) s'étonnent que des linguistes malgaches puissent se référer à des faits dialectaux pour une description synchronique. Sans parler des nécessités d'ordre pratique (pédagogique et social en particulier), aucune raison théorique ou méthodologique n'empêche de prendre l'ensemble des faits dialectaux malgaches pour constituer le corpus d'une étude synchronique puisqu'ils appartiennent à une seule et même langue (la facilité relative de l'intercompréhension entre tous les Malgaches suffit à le prouver du point de vue pratique) et sans que l'on puisse reprocher à une telle étude de ressortir à une étude diachronique

ou comparative : l'indispensable dichotomie synchronie-diachronie n'est possible que par l'abstraction du temps, de l'espace et des phénomènes d'évolution et de variation dans ces deux dimensions pour la première et par la prise en considération de ces facteurs pour la seconde. Si aucun linguiste ne procède entièrement de cette façon pour le malgache, c'est à cause de l'ampleur de la tâche et non d'un obstacle théorique.

Ainsi, s'il est légitime et souhaitable d'examiner le malgache à travers toutes ses variétés, il paraît plus indispensable encore de ne pas se cantonner à l'étude d'un idiolecte mais de tenir compte du plus grand nombre de variétés possible comme le souhaite du reste J.M. Builles lui-même.

Pour en revenir à la meilleure façon d'entamer une étude linguistique au moyen d'un corpus limité ou non à un idiolecte, disons qu'il ne faut pas y attacher plus d'importance qu'elle n'en a : toute méthode présente toujours des avantages et des inconvénients, l'essentiel étant que chacun *se rende compte*, voire *rende compte des limites inhérentes à la méthode* adoptée pour ne pas induire en erreur le lecteur sur la portée des résultats obtenus. Ainsi, le choix de l'une ou de l'autre méthode est plus une question d'opportunité et de possibilité pratique pour chaque chercheur et non de contrainte théorique ou méthodologique. La nécessité de commencer une étude linguistique par celle d'un idiolecte ne semble s'imposer réellement que pour la *description des langues inconnues ou insuffisamment maîtrisées* par le descripteur, bien qu'il puisse y avoir certains avantages à procéder ainsi pour des langues connues.

2.2. Le problème de l'(des) informateur(s).

Le terme de «corpus» recouvre ici — soit un ensemble de textes ou discours suivis, transcrits ou enregistrés, — soit un ensemble d'éléments ou d'énoncés détachés constitué par les réponses à des questionnaires ou à des interrogatoires. Un corpus, quelle que soit son étendue, ne peut être qu'un échantillon constitué d'un ensemble *fini* d'éléments (groupes de mots, énoncés, mots,...), c'est par lui pourtant que le descripteur essaie de parvenir au système de la langue qui permet de réaliser un ensemble *infini* d'énoncés réels ou virtuels. C'est pourquoi, quelle que soit la compétence respective du descripteur et de l'(ou des) informateur(s), le meilleur corpus présente toujours des défauts. Mis à part les défauts dûs aux imperfections du descripteur et/ou de l'(ou des) informateur(s), il faut noter les défauts (ou les qualités) qui sont inhérents à chacun des deux types de corpus définis au début de ce paragraphe.

Le corpus du premier type, même très vaste, ne fournit très fréquemment que des spécimens très réduits de certains types

d'énoncés, c'est pourquoi on a recours aussi au deuxième type de corpus qui permet d'obtenir assez rapidement et en très grand nombre l'échantillon d'énoncés désirés.

Le premier type se forme dans des situations plus naturelles (c'est-à-dire, plus proches de l'utilisation normale de la langue bien qu'il s'agit très souvent de situations « provoquées ») que le second qui se compose, dans le cas qui nous occupe, de réponses à des questions, c'est-à-dire d'énoncés isolés *prononcés hors contextes*. Avec ce deuxième type de corpus on peut s'attendre donc à ce que l'(ou les) informateur(s) produise(nt) (accepte(nt) ou refuse(nt) selon les cas des énoncés *aux caractères douteux*, soit parce qu'il n'est pas en situation réelle de locution, soit parce qu'on lui demande de produire (d'accepter ou de refuser) des énoncés, qu'il a peut-être entendus, mais qu'il n'a jamais produits puisqu'il ne s'est jamais retrouvé dans les situations où il aurait dû les produire dans la réalité.

Les deux types de corpus se complètent et ne s'excluent pas ; les linguistes les utilisent à la fois avec des préférences pour l'un ou pour l'autre. D'après son article, nous avons des raisons de croire que J.M. Builles privilégie le second type : malgré ses compétences et son expérience des enquêtes linguistiques, son corpus, comme tout autre corpus, a des chances de ne pas échapper aux défauts que l'on vient de signaler. Ainsi, si son informateur est un jeune Tananarivien de 21 ans (il faudrait savoir s'il a été toujours un citadin), on peut s'interroger sur l'opportunité de lui demander de produire des énoncés (ou de porter des jugements en tant qu'usager de la langue malgache sur des énoncés) que l'on réalise plutôt en milieu campagnard qu'en milieu citadin : par exemple, peut-on raisonnablement demander à un jeune informateur tananarivien de former (d'accepter ou de refuser) des énoncés où il est question « de vanner ou de repiquer le riz », « de plier ou de casser des branches », « de dompter, d'enchaîner ou de ligoter des zébus » (cf. p. 11). Cela se comprendrait encore s'il agissait seulement pour son informateur de former des énoncés « acceptables selon son intuition de locuteur » ou de porter des jugements sur « l'acceptabilité » de tels énoncés. Mais s'il s'agit comme au paragraphe a) de la page 11 de savoir si « *la relation de sens* » est *identique ou non* dans des énoncés du type /a-k'etsa le v'ari/ vs /kets' (a)-ina le v'ari/ (?); /a-f'u-laka (le r'atsak'azu)/ vs /ful'a-ana (le r'atsak'azu)/; /a-f'atutra (le 'umbi)/ vs /fat'ur-ana (le 'umbi)/... on peut légitimement douter de ses réponses puisqu'il est très probable que le Tananarivien en question n'ait jamais été ou pas assez souvent dans des situations réelles où il aurait pu différencier le sens de ces énoncés même s'il avait passé des vacances à la campagne ! Il est tout aussi possible évidemment que des habitants actuels de la brousse ne distinguent pas — ou

plus — le sens de ces paires d'énoncés, il n'est pas question de nier l'existence des variations dans les usages mais c'est quand même moins probable. Quand à demander à ce jeune Tananarivien *ce qui fait* la différence entre ces énoncés si par hasard, il sentait une différence — ce serait pour le moins, très... hasardeux !

En tous les cas, l'auteur du présent article (peut-être parce qu'il n'a été Tananarivien que depuis quelques années) sent une différence «pratique» entre ces paires d'énoncés (même si en tant que simple locuteur il ne saurait en préciser exactement le *signifié*) pour avoir été très souvent en «situation» de les entendre ou de les produire et parfois de devoir constater la «fameuse» différence à coup de verge parce qu'il est allé par exemple «ligotêr» la brebis /*fat'ur-ana*/ au lieu simplement de «l'attacher» /*a-fatutra*/ à un pieux par le bout de sa corde ! Il en est de même pour /*a-ful'ah-i* (*iu r'atsak'azu 'iu fa man'akan-d'alana*)/ vs /*ful'a-h-i* (*iu r'atsak'azu 'iu fa man'akan-d'alana*)/ «replie (sans la casser) cette branche (parce qu'elle gêne le passage)» vs «casse cette branche (parce qu'elle gêne le passage)»; quant à */*kets'(a)-ana le v'ari* / vs /*a-k'etsa le v'ari*/, il n'y a pas d'opposition du tout car, notre intuition de locuteur n'accepte pas le premier énoncé, par contre nous opposons /*a-k'etsa le v'ari*/ et /*kets'(a)-ana le tanimb'ari*/ «les plants de riz sont transplantés» vs «la rizière est repiquée (de plants de riz)»; c'est la même chose pour */*uf'(a)-ana le v'ari*/ (que notre intuition de locuteur refuse) vs /*a-ufa le vari*/ «le riz est vanné», par contre nous opposons /*uf'(a)-ana*/ et /*a'ufa*/ dans /*uf'(a)-ana le tr'anu*/ vs /*a'ufa le tr'anu*/ «la maison est louée (par le locataire)» vs «la maison est mise en location (par le propriétaire)»; et pour cette dernière opposition, nous sommes persuadé que même le jeune Tananarivien informateur de J.M. Builles peut déceler une différence de sens parce qu'il a pu entendre ou réaliser ce type d'énoncé en «situation réelle» en milieu citadin.

2.3. Le problème de la compréhension et de l'interprétation des données par l'enquêteur-descripteur.

Nous venons de constater les difficultés de la tâche de l'enquêteur-descripteur car son entreprise est limitée par les dimensions de son corpus, par les circonstances de la récolte des données, par le choix de l'(ou des) informateur(s), par la restriction qu'il doit apporter au nombre et au type d'énoncés qu'il peut demander ou de questions qu'il peut poser raisonnablement à son(ses) informateur(s); à tout cela s'ajoute, entre autres, le degré de connaissance que l'enquêteur-descripteur a de la langue qu'il décrit. Les résultats des recherches de l'enquêteur-descripteur dépendent de tous ces facteurs qui peuvent les modifier du tout au tout dans certaines circonstances, comme nous l'avons vu au paragraphe précédent.

Mais considérons maintenant la situation particulière de l'enquêteur-descripteur que nous supposerons compétent en tant que linguiste mais qui peut — soit connaître la langue qu'il décrit parce qu'il est locuteur natif ou qu'il en a une bonne pratique, — soit ne pas la connaître du tout ou pas suffisamment. Les deux cas présentent également des avantages et des inconvénients.

L'enquêteur-descripteur possédant bien la langue qu'il étudie a l'avantage de pouvoir atteindre à la fois le signifiant et le signifié des éléments ou des catégories qu'il étudie, il peut être son propre informateur (ce qui n'a pas que des inconvénients et n'est pas nécessairement «anti-scientifique» quand on est en connaissance de cause), il peut vérifier plus facilement le bien-fondé des réponses de son(ses) informateur(s) qui n'est(ont) pas forcément de bonne foi : ce que toutes les subtilités techniques de l'enquêteur ne permettent pas toujours de déceler s'il s'agit de nuances de sens aussi délicates que dans les énoncés du § 2.2. ; mais le danger de l'introspection le guette, il a aussi souvent tendance à projeter son intuition de la langue sur celle de ses collocuteurs et à ne chercher à vérifier chez son(ses) informateur(s) que ce qui confirme son propre usage...

Quant à l'enquêteur-descripteur qui ne connaît pas ou guère la langue étudiée, il n'est pas tenté de fonder ses définitions sur le «sens» puisqu'il n'a pas accès direct au signifié, il est plutôt porté vers les critères «formels» relatifs au signifiant et que l'on dit plus «objectifs» ; par contre, n'ayant pas une pratique suffisante de la langue, il ne peut atteindre *le signifié* qu'artificiellement par l'intermédiaire de son(ses) informateur(s) et non directement et par lui-même dans des situations naturelles de locution ; il risque ainsi de «construire» un système apparemment cohérent basé sur les signifiants mais qui ne correspondent pas à des *signifiés précis*, ce qui n'est pas plus acceptable que d'ériger un système privilégiant des «sens» sans relation rigoureuse avec des signifiants ; nous reviendrons sur ce problème (§ 3.2) ; enfin, si l'enquêteur-descripteur connaît imparfaitement une langue, il ne peut accéder au «sens» des éléments qu'il décrit que par le moyen de la *traduction*, mais alors, il existe deux dangers : — l'informateur traduit mal parce qu'il ne connaît pas assez la langue de l'enquêteur et celui-ci est induit en erreur ; — ensuite, même s'il arrive à traduire relativement bien, l'enquêteur-descripteur est amené, consciemment ou non, à interpréter la langue à décrire en fonction de la sienne !

Ainsi, si les formes suivantes : /a'ufa/, /uf'a-ina/ ; /a-k'etsa/, /kets'a-ina/ ; /a-f'atutra/, /fat'ur-ana/ ; /a-f'ulaka/, /ful'a-ana/ (p. 11) , /a-ts'ipi/ , /tsip'a-z-ana/ ; /fun'u-s-ina/, /a-funu/ (p. 17) sont traduites indifféremment par un informateur à un enquêteur-

descripteur de la seconde catégorie respectivement, par : «être vanné» ; «être repiqué» ; «être attaché» ; «être plié ou cassé ou dompté» ; «être jeté» ; «être enveloppé», il n'est pas étonnant que l'enquêteur-descripteur conclue à l'identité des signifiés des deux termes de l'opposition de formes, et à un certain rapport avec les formes passives européennes (s'il est européen) surtout s'il trouve dans la langue étudiée certains critères formels intrinsèques qui viennent confirmer le rapprochement. A supposer même que l'informateur sente une différence entre ces formes et qu'il arrive à les traduire plus ou moins bien, puisque la différence de «sens» ne peut être traduit par un «signifié» constant dans la langue de l'enquêteur et que cette différence n'y est pas grammaticalisée par un(ou des) signifiant(s) constant(s), l'enquêteur-descripteur peut très difficilement se rendre compte de cette différence et ne conclut pas à l'existence de catégories linguistiques distinctes dans la langue étudiée.

Nous ferions injure à la compétence de J.M. Builles en affirmant qu'il a tous les défauts signalés pour la seconde catégorie d'enquêteur-descripteur, mais ce serait extraordinaire qu'il ait pu échapper à tous car sa compétence de linguiste n'est guère en cause, il s'agit plutôt ici de contingences telles que les «limites» de son informateur ou son «contact» assez récent avec la langue malgache (un long contact avec une langue n'implique d'ailleurs pas une maîtrise de celle-ci : c'est notre cas pour le français, malgré près d'une trentaine d'années de pratique!). Ces derniers facteurs expliquent aussi, peut-être, que J.M. Builles pense que, dans des oppositions telles que /a-l'aza/ vs /laz'a-ina/ «être dénoncé» vs «être annoncé» et /a-k'apuka/ vs /kap'u-ana/ «être envoyé heurter» vs «être frappé», il s'agit de différence de *contenu lexical*, probablement, parce que ces termes se traduisent en français, soit par des «modificateurs» lexicaux différents, soit par des lexèmes différents ; alors que d'autres linguistes, dont nous-même, y verraient plutôt une identité de «contenu lexical» mais une différence de signifié grammatical, due non à des oppositions lexicales mais à des oppositions syntaxiques : en français, les affixes tels que *dé-*, *re-*, *a-* «modifiant» des signifiés lexicaux plutôt que grammaticaux ; par exemple, la préfixation de *dé-* ou de *re-* n'a pas d'implication syntaxique différente (par exemple au niveau de la voix, de la fonction, de l'aspect) et donc pas de signification grammaticale différente dans *refaire* vs *défaire*, *relier* vs *délier*, *recharger* vs *décharger* mais indique plutôt des oppositions pertinentes de signifié lexical ; tandis qu'en malgache, les affixes tels que *man-*, *mi*, *a-*, *-ina*, indiquent plutôt des relations syntaxiques différentes (voix, fonction, aspect...) et donc des signifiés grammaticaux mais non lexicaux différents : dans *man-(t)apaka* vs *mi-tapaka* vs *a-tapaka* vs *tapah-ina* ; *man-(s)arona* vs *mi-sarona* vs *a-sarona* vs

saron-ana ; *mam-(f)ono* vs *mi-fono* vs *a-fono* vs *fono-s-ina* : à chaque forme correspondent d'une part, des combinaisons syntaxiques différentes, respectivement, (Prédicat de forme *man-* duratif) + (complément - objet) + (sujet - agent) vs (Prédicat de forme *mi-* duratif) + (sujet - siège du procès) vs (Prédicat de forme *a-* ponctuel) + (sujet - instrument) vs (Prédicat de forme *-ina-* ponctuel) + (complément - agent : facultatif) + (sujet - objet) : et, d'autre part, un signifié grammatical différent, difficilement traduisible en terme constant en français malgré les conventions terminologiques traditionnelles telles que «actif-transitif, actif-intransitif, passif» ou plus récentes de S. Rajaona telles que «agentif» vs «statif» vs «instrumentif» vs «objectif». Certes, il semble exister des cas plus difficiles à classer, comme en français *dénoncer* vs *renoncer* où il paraît y avoir des différences syntaxiques impliquées par *dé-* vs *re-* ; seulement, l'opposition *dé-* vs *re-* y est purement factice en synchronie puisqu'elle n'est pas identique à l'opposition *dé-* vs *re-* dans *déliar* vs *relier* ; de même en malgache, *mi-* vs *ma-* semblent modifier le «continu lexical» dans l'opposition *mi-tory* vs *ma-tory* «dénoncer (un délit) ou annoncer (les Paroles de Dieu)» vs «dormir», mais synchroniquement l'opposition est tout aussi factice : les deux homophones /*turi*/ correspondent à des lexèmes sans relation sémantique.

De toute façon, les catégories linguistiques (telles que classes des morphèmes lexicaux et classes des morphèmes grammaticaux) ne sont pas toujours des *partitions mathématiques* — c'est-à-dire sans inclusion ni intersection — soit parce que les critères de classification ne sont pas (encore) rigoureux, soit parce qu'il y a réellement un certain dualisme pour quelques types d'unités, soit enfin parce que les frontières entre la syntaxe et la lexicologie ne se laissent pas définir précisément dans la pratique. Si la différence de point de vue, pour cette dernière discussion, ne vient pas d'une mauvaise traduction de l'informateur ou d'une compréhension défectueuse des faits de langue par l'enquêteur-descripteur encore obligé de passer par une traduction qui peut influencer sa vision, elle résulte du moins d'une interprétation différente de faits relativement identiques ; ce sera l'objet du chapitre suivant.

3.0. LES PROBLEMES DE L'INTERPRETATION ET DE L'ANALYSE DES DONNEES

Nous avons montré au chapitre précédent que si le point de vue de J.M. Builles pose des problèmes au niveau de la collecte et de la compréhension des données, son analyse et son interprétation de ces mêmes données soulèvent d'autres problèmes, en particulier, celui de la définition des fonctions et des voix.

3.1. Le problème de la définition et de l'identification des fonctions.

Nous avons vu au chapitre 1 que l'existence de trois procédés syntaxiques « universels », expressions formelles des fonctions linguistiques permet à J.M. Builles de disposer de trois critères (autonomie syntaxique, monèmes fonctionnels et position) qu'il utilise pour identifier les fonctions en malgache. Le problème est moins de nier « l'universalité » de ces trois procédés que de savoir si ceux-ci sont les « seuls » dans toutes les langues à l'exclusion de tout autre et que par conséquent si les trois critères d'identification des fonctions que l'on en tire sont « suffisants ». Frédéric François, dans l'article « *La Description Linguistique* » in *Le Langage* (6), souligne la nécessité « de distinguer entre procédés proprement syntaxiques (positions pertinentes, nomèmes fonctionnels, autonomes, procédés nécessaires de toute syntaxe) et d'autre part, l'ensemble des procédés de décodage syntaxique qu'on vient d'examiner [il a énuméré : la forme des monèmes, la restriction à la combinabilité, le sens, les procédés prosodiques...] et dont le rôle est essentiellement variable » (p. 258). Il est possible que les trois premiers procédés soient essentiels en linguistique générale, mais dans la description d'une langue particulière, une définition plus fine, plus pertinente, exige la prise en considération des autres procédés. A notre avis, c'est en partie pour avoir privilégié les trois seuls critères et minimisé les autres que J.M. Builles est arrivé à faire « l'économie de trois voix ».

On remarque d'abord que pour l'identification des fonctions prédicat et sujet, J.M. Builles n'utilise guère les trois critères en question mais se contente d'une identification assez vague à partir de l'énoncé minimum; il dit par exemple, que si l'énoncé minimum comporte deux éléments, l'élément le plus central et généralement situé le plus à gauche occupe la fonction prédicat et l'élément le moins central et généralement situé le plus à droite occupe la fonction sujet. Le terme « généralement » restreint l'efficacité de l'identification par la position car dans la chaîne parlée, les énoncés où le sujet est antéposé sans copule au prédicat n'ont plus guère une valeur emphatique et se rencontrent très souvent. Quant à la notion de « central », rien, dans le cadre de l'énoncé minimum n'indique que l'un des deux éléments est « plus central » que l'autre; au contraire, la validité de l'énoncé implique la présence simultanée du sujet et du prédicat sans qu'aucune hiérarchie puisse être établie entre les deux; et même dans un énoncé avec expansion, le caractère « plus central » du prédicat ne se justifie que parce que les autres fonctions se définissent par rapport à lui, car le prédicat peut aussi être considéré comme dépendant du sujet en ce sens que c'est le choix du sujet (agent, circonstance, objet...) qui détermine la forme du prédicat. Ce peut être une question de point de vue, mais

la définition avancée par J.M. Builles ne paraît pas pour autant très précise.

Il semble en aller de même pour la fonction que J.M. Builles appelle «circonstance», et qu'il définit pourtant selon les trois critères formels et sans faire intervenir des critères de sens. Selon lui, la «fonction circonstance» est matériellement indiquée soit par l'autonomie syntaxique, soit par un indicateur de fonction et par l'antéposabilité par l'intermédiaire de «no». Cette définition de la «fonction circonstance» est juste mais n'est pas suffisamment pertinente par rapport à la fonction sujet par exemple. En effet, on remarque d'abord que la définition de «syntagme autonome» et par conséquent de «l'autonomie syntaxique» n'est pas très claire : cette définition semble comporter deux éléments : l'indication en soi de la fonction et la déplaçabilité sans implication de changement de relation de sens. L'indication en soi de la fonction est un critère négatif donc non efficace car la fonction n'est pas formellement et positivement indiquée et dans ce cas, seule l'intuition du locuteur ou du linguiste permet de l'identifier ce qui est aussi aléatoire que les critères de sens ; la déplaçabilité constitue un critère formel et positif mais ne permet pas seul de distinguer le sujet et la «fonction circonstance» car le sujet peut occuper toutes les positions que peut prendre la «fonction circonstance» y compris l'antéposition par «no» :

/l'asa t'ami f'ulu i'aga/
 /l'asa i'aga t'ami f'ulu/
 /t'ami f'ula (nu) l'asa i'aga/
 /i'aga (nu) l'asa t'ami f'ulu/



Certes, dans les deux premiers exemples, on peut considérer que si le sujet paraît autonome, c'est à cause de l'autonomie de la circonstance ; c'est probablement une question de point de vue mais qui ne clarifie pas le problème. L'indication de fonction par «amy» est un critère plus positif mais seulement dans le cadre de la voix dite «active» ou «passive» car dans le cadre de la voix circonstancielle, un sujet peut être précédé de «amy» et identifier le sujet et la fonction «circonstance» dans des énoncés du type *ilalaovana anio (amin') ny tokotaninareo* = *ilalaovana (amin') ny tokotaninareo anio* ne paraît pas possible avec les trois seuls critères en question.

Nous venons ainsi de nous rendre compte de l'efficacité relative des trois critères pour l'identification des «fonctions sujet et circonstance», on peut alors se poser le problème de la crédibilité du point de vue de J.M. Builles quand il regroupe en une seule «fonction objet» plusieurs catégories syntaxiques (différenciées par

d'autres) sous prétexte que celles-ci se caractérisent en commun par une position fixe (plus éventuellement l'indication de fonction «an») et par une non-antéposabilité par l'intermédiaire de «no». En effet, d'abord, un(des) procédé(s) syntaxique(s) identique(s) peut(peuvent) exprimer des fonctions différentes et une même fonction peut s'exprimer par des procédés différents (cf. J.M. Builles lui-même, p. 6-7) ensuite, le fait que deux éléments ont une(des) caractéristique(s) commune(s) constitue une condition *nécessaire* mais *non suffisante* pour qu'ils appartiennent à une même catégorie ; ainsi la déplaçabilité et l'antéposabilité du sujet et de «la fonction circonstance» n'oblige pas de classer ces deux fonctions dans une même classe de fonction puisque par ailleurs celles-ci ont des propriétés différentes, par exemple, le caractère indispensable du sujet dans un énoncé minimum à deux membres et l'influence du choix du sujet sur la forme du prédicat. De même, bien que les éléments identifiés comme occupant une «fonction objet» possèdent en commun les deux caractéristiques signalés ci-dessus, avant de conclure qu'ils appartiennent à une même classe de «fonction objet» il faut aussi vérifier s'ils n'ont pas d'autres caractéristiques divergentes, telle que la latitude combinatoire, la forme du prédicat, la forme de l'énoncé minimum où ils s'insèrent, la transformation morphématique ou syntaxique, la relation de sens... Il est possible que ces derniers critères soient secondaires pris un à un et en Linguistique Générale, mais rattachés à un ensemble de critères de définition et dans le cadre de l'étude particulière d'une langue il est probable que ces critères soient primordiales. J.M. Builles, étant spécialiste de Linguistique Générale (cf. l'intitulé de son article), semble avoir tendance à rechercher davantage des «universaux» que les traits spécifiques d'une langue particulière.

Ainsi si J.M. Builles ne s'était pas contenté des trois seuls critères qui sont peut-être des conditions «nécessaires» mais non «suffisantes» d'expression des fonctions particulières dans une langue particulière, il aurait pu ne pas se prononcer pour une seule classe de «fonction objet» et donc pour une seule «voix passive». Mais la notion de fonction en elle-même pose d'autres problèmes.

3.2. Le problème de la notion de fonction et de la distinction de deux plans pour l'identification de la voix et, subsidiairement de la place du «sens» dans une définition linguistique.

On remarque en effet que J.M. Builles, contrairement à S. Rajaona, ne distingue pas d'une part le plan de la relation purement syntaxique, cadre constitutif de tout énoncé : prédicat, sujet, ex-

pansion - complément et, d'autre part, le plan de la relation sémantico-grammaticale, cadre d'expression des signifiés grammaticaux tels que : agent (ou acteur), circonstance, objet (ou patient), circonstance... J.M. Builles ne justifie pas explicitement ce «retour en arrière», mais il semble rejeter implicitement ce plan sémantico-grammatical parce qu'il insiste très souvent dans son article sur la nécessité de ne pas recourir à des critères «sémantiques».

Il faut rappeler d'abord que des linguistes-structuralistes et/ou fonctionnalistes ont tenté d'éliminer le «sens» de leur processus de description (cf. les distributionnalistes tels que Z. Harris) ou de le considérer comme un «mal nécessaire» (cf. les notions d'acceptabilité, d'identité ou de différence de sens dans l'identification des unités (phonèmes et monèmes et des énoncés). D'autres, plus réalistes font appel au sens dans des cas assez limités tout en privilégiant «la forme garantie du caractère linguistique» (cf. A. Martinet (5), §§ 2-7 et 2-8; cf. aussi F. François (6), pp. 249-255). Insistons cependant sur le fait qu'un signe (ou une catégorie) linguistique est constitué d'un signifiant et d'un signifié et que théoriquement, une définition linguistique optimale devrait tenir compte des deux : si l'on favorise pratiquement le signifiant c'est que le signifié ne se prête pas encore à une définition aussi objective que le premier bien qu'il fasse partie intégrante du signe linguistique. J.D. Apresjan (cf. (2) p. 11) rapporté un propos imagé de R. Jakobson sur la place du sens dans la description d'une langue : «on peut toujours couper la tête à une poule et faire des observations précieuses sur son comportement dans cette situation, mais il serait imprudent de prétendre qu'il apparaît comme naturel et que, en l'étudiant, on apprend à son sujet ce qui est le plus essentiel».

Ces considérations justifient, au moins sur le plan théorique le recours au sens, pour l'identification d'une catégorie, pourvu que ce «sens» (le signifié) soit défini en relation avec un signifiant bien défini ; cela est le plus souvent difficile pour les signifiés lexicaux, (en nombre indéfini) mais presque toujours possible pour les signifiés grammaticaux (en nombre fini) tels que l'agent, la circonstance...

Il nous paraît donc regrettable que J.M. Builles rejette la dichotomie — fonction purement syntaxique et — fonction sémantico-grammaticale, sous le prétexte (implicite) que l'on recourt ainsi au «sens» et sans autres raisons plus explicites. Nous n'avons pas l'intention de justifier l'existence de ces deux plans syntaxiques : S. Rajaona, dans son ouvrage cité, le fait explicitement à travers les chapitres II, IV et V. Cependant il n'est pas inutile d'avancer les considérations suivantes qui sans être des preuves décisives — puisqu'elles se rapportent parfois à des théories linguistiques différentes

— constituent cependant des indices révélateurs.

1/ cette dichotomie syntaxique apparaissait implicitement déjà dans la grammaire traditionnelle à travers les termes de *complément-d'agent*, de *complément-d'objet*, de *complément-circonstanciel* qui devraient naturellement impliquer l'existence respectivement de *sujet-agent*, de *sujet-objet*, de *sujet-circonstance* : on remarque que dans chaque couple de termes, le premier et le second correspondent aux deux plans distingués ci-dessus (le couple sujet-objet, contradictoire apparemment sur le plan logique et terminologique et étymologique, ne l'est pas linguistiquement quand on sait que chaque élément appartient à deux ensembles (= plans) différents qui ne sont pas syntaxiquement *incompatibles* mais sont au contraire *complémentaires*, comme nous le verrons ci-dessous, puisque leur combinaison (relation au sens mathématique) définit la voix ; de plus la grammaire traditionnelle distinguait aussi un sujet grammatical et un sujet logique qui correspondent aussi aux deux plans ;

2/ plus récemment, la grammaire transformationnelle distingue un niveau syntagmatique où figurent des catégories syntagmatiques telles que SV, SN et un niveau « fonctionnel » avec des éléments comme sujet, objet, circonstance, qui ne figure pas explicitement dans l'indicateur syntagmatique mais se dégage des relations syntagmatiques. Il est intéressant de noter que la structure syntagmatique au premier niveau varie selon les transformations des phrases, mais les relations « fonctionnelles » demeurent constantes, telles qu'elles étaient dans la phrase de base, à travers toutes les transformations. Ces deux niveaux de la grammaire transformationnelle sont analogues — toutes choses égales par ailleurs — le premier au niveau purement syntaxique et le second au niveau de la relation sémantico-grammaticale (cf. par exemple R.B. Rabenilaina (7) ;

3/ on constate, chez J.M. Builles certain embarras sinon une certaine incohérence dans l'expression de ce qu'il appelle « fonction » à travers les variations de voix parce qu'il distingue un seul et non deux plans : comme il a défini les « fonctions » dans le seul cadre d'un énoncé à la « voix active », il est obligé d'exprimer ces mêmes fonctions aux autres voix par l'intermédiaire de circonlocutions dont le caractère passablement hétérogène n'est pas effacé par l'emploi de symboles (P, O1, O2, A, S, S1, S2). Ainsi, dans son article (3), à la page 18, (cf. aussi la page 2 de la feuille verte contenant des exemples), il est obligé de distinguer trois fonctions sujet : une « fonction sujet S à la voix active », une « fonction sujet S1 occupée par l'objet premier » à la « voix passive de l'objet premier » et une « fonction sujet S2 occupée par l'objet second » à la « voix passive de l'objet second » ; on remarque cependant que ces trois « fonctions

sujet» répondent aux mêmes critères «formels» mais qu'*aucun autre «critère formel» parmi les trois* avancés par J.M. Builles pour l'identification des «fonctions» ne permet d'identifier S1 comme occupé par un objet premier et S2 par un objet second dans le cadre des énoncés à la voix passive respectivement de l'objet premier et de l'objet second si l'on ne se réfère qu'à la «voix active» ; de plus, la formulation de la «fonction A complément d'agent» n'est pas cohérente relativement aux trois «fonctions sujet» précédentes, en premier lieu, parce que la «fonction A complément d'agent» n'est définie nulle part dans l'article de J.M. Builles, mais aussi parce que cette «fonction» A aurait dû être logiquement formulée sur le modèle des trois «fonctions sujet» précédente comme la «fonction complément d'agent occupée par la fonction sujet...». Ces embarras au niveau de la terminologie peuvent être le reflet d'une confusion fondamentale entre deux plans qui devraient être distingués. Nous pouvons comparer avec la formulation de S. Rajaona qui distingue les deux plans (nous reformulons le système de S. Rajaona selon un point de vue (quasi)mathématique emprunté à la théorie des ensembles) : il distingue deux ensembles d'éléments syntaxiques appartenant — le premier à une catégorie F des éléments exprimant de pures relations syntaxiques qu'il appelle «fonction», — le second à une catégorie S des éléments exprimant des relations sémantico-grammaticales :

F : { (prédicat), complément, sujet... }

S : { (agent, objet, circonstance, agi, attributaire...) ;

On aurait tort de croire que l'ensemble F constitue le signifiant et l'ensemble S le signifié d'une seule et même catégorie (car, par exemple, il n'y a pas de relation nécessaire entre sujet et agent, ni entre complément et objet...), en fait F et S constitue chacun une catégorie linguistique avec chacun un signifiant et un signifié (nous reviendrons sur ce problème) ; chaque élément E assumant une fonction primaire (autre que prédicat) se définit par l'un des couples du produit de $F' \times S$, et théoriquement nous avons les couples suivants :

(F' : F — prédicat)

$F' \times S$: { (complément, agent), (complément, objet),
(complément, circonstance),... (sujet, agent),
(sujet, objet), (sujet, circonstance), (sujet,
agi)... }

N.B. Cette formulation confirme qu'il n'y a aucune contradiction dans le couple (sujet, objet) pas plus que dans le couple (sujet, circonstance) ou autres. Tous ces couples définis théoriquement se rencontrent pratiquement dans la langue malgache. Ainsi les élé-

ments syntaxiques formulés par J.M. Builles au moyen de périphrases non homogènes (cf. ci-dessus) s'expriment dans le système de S. Rajaona respectivement par (sujet, agent) = S, (sujet, objet ou agi) = S1, (sujet, instrument ou destinataire) = S2, (complément, agent) = A : cette formulation cohérente de bout en bout à travers toutes les voix (contrairement à celle de J.M. Builles qui varie selon la variation de la voix) peut être le reflet d'un système plus cohérent. Notons enfin que, comme A. Martinet dans la préface de *Le Langage* (6), nous ne croyons pas « que l'utilisation de traitements mathématiques assure à elle seule le caractère scientifique d'un type d'opération » (p. XII) ; pour nous, la formulation mathématique n'est que la formalisation d'un procédé de description linguistique, laquelle formulation clarifie formellement un raisonnement linguistique et ne vaut que ce que vaut ce même raisonnement linguistique ;

4/ toujours au sujet de la nécessité de distinguer les deux catégories syntaxiques, remarquons que le linguiste décrivant une langue, essaye de construire un « modèle », ou d'atteindre au « système » qui rende compte de sa structure ; tous les linguistes qui se sont penchés sur le problème de la voix sont d'accord pour y voir un système linguistique qui permet d'exprimer *différemment* un même message ; ainsi le « modèle » ou le « système » défini par le linguiste devrait refléter et la *différence de construction* et l'*identité* du message. A travers les périphrases de J.M. Builles telles que « F.S1 : fonction sujet occupée par un élément qui peut occuper une fonction objet premier à la voix active » ou « F.S2 : fonction sujet occupée par un élément qui peut occuper une fonction objet second à la voix active » (cf. (3), feuille verte, p.2) ; on voit nettement la *différence de construction* mais l'*identité du message* n'apparaît pas explicitement. Chez S. Rajaona, qui distinguent les deux catégories F et S, la catégorie F reflète la *différence* et la catégorie S l'*identité* constante du message : car chaque élément ayant une fonction primaire (autre que le prédicat) change à l'intérieur de F mais reste constant dans l'ensemble S ; soient les phrases P1-4 expressions dans des voix différentes d'un même message et les éléments 1 (vary), 2 (tanin-ketsa), 3 (haga)

P1 :

mamafy	1	vary	2	(amin')	ny	tanin-ketsa	3	i Haga
--------	---	------	---	---------	----	-------------	---	--------

P2 :

fafazan	3	i Haga	1	vary	2	ny	tanin-ketsa
---------	---	--------	---	------	---	----	-------------

P3 :

afafin'	3	i Haga	2	amin'	ny	tanin-ketsa	1	ny vary
---------	---	--------	---	-------	----	-------------	---	---------

P4 :

amafazan'	3	i Haga	1	vary	2	ny	tanin-ketsa	:
-----------	---	--------	---	------	---	----	-------------	---

a) dans chaque phrase P1-4 les éléments 1, 2, 3 *changent* de fonction dans F :

P1 : 1 et 2 = compléments, 3 = sujet

P2 : 3 et 1 = compléments, 2 = sujet

P3 : 3 et 2 = compléments, 1 = sujet

P4 : 3 et 1 = compléments, 2 = sujet.

b) dans chaque phrase P1-4 les éléments 1, 2, 3 restent *constants* dans S :

P1-4 : 1 = agi

2 = destinataire ou circonstance

3 = agent

5/ dans une langue qui ne se prête pas à des transformations diathétiques (de voix), il n'est pas nécessaire de distinguer entre deux catégories S et F puisque le locuteur n'a pas le choix entre des couples de F x S où chaque élément de la relation binaire peut se combiner librement comme en malgache ; par exemple, dans une langue qui n'aurait que le « correspondant » de la voix « active » malgache un élément qui serait agent est nécessairement sujet, un élément qui serait objet est nécessairement complément, il n'y aurait donc pas deux catégories linguistiques F et S : l'une des deux catégories est redondante puisqu'entièrement prévisible ; de même en français, il n'est pas nécessaire de distinguer un couple (complément, circonstance) \in F x S puisque, la voix circonstancielle n'y existant pas, une circonstance est toujours complément, mais comme les voix actives et passives existent il est nécessaire de distinguer les couples (sujet, agent), (complément, agent), (sujet, objet), (complément, objet) \in F x S ; cette dernière considération explique que certains linguistes habitués au système diathétique étriqué des langues indo-européennes sont peu disposés à distinguer deux catégories F x S dans les langues austronésiennes (dont le malgache) où le système diathétique ou de focalisation est plus développé (cf. les communications de O.Chr. Dahl (4) et de J.C. Anceaux (1) au cours du même colloque de Linguistique de 1977) ;

6/ enfin les deux catégories F et S devraient être distinguées puisque chacune a un signifiant et un signifié ; cela ne signifie pas que le signifiant et le signifié de ces deux catégories se laissent facilement définir ; pour leur définition, nous renvoyons aux chapitres I, II, IV et V de *Structure du Malgache* (9), et nous proposons d'y ajouter (dans les quelques cas où ils n'y sont pas explicitement) les trois critères d'identification (position, monèmes fonctionnels, autonomie) retenus par A. Martinet mais utilisés par J.M. Builles à l'exclusion, semble-t-il, de tout autre (cf. (3) § 3.1). Nous attirons

l'attention sur le fait que si le signifiant de la catégorie F se laisse plus facilement définir que son signifié, c'est que la catégorie F formant un cadre syntaxique constitue ' plus des conditions du sens que des éléments eux-mêmes doués de sens » (cf. F. François (6), p. 253); néanmoins dans beaucoup de cas en malgache, on peut proposer comme signifié de F la définition « logique » de la grammaire traditionnelle : par exemple, le prédicat est « ce qu'on affirme... », le sujet est « l'élément sur lequel porte l'affirmation... » ; par contre, si le signifié de S se définit assez aisément (voir cependant au 2.3.) son signifiant est plus complexe, car, s'agissant d'une relation interdépendante à l'intérieur de tout l'énoncé, on peut affirmer que ce signifiant est constitué par celui de tout l'énoncé ; par exemple, — le signifiant de « agent » est exprimé par un sujet à l'intérieur d'un énoncé à la voix agentive (« active ») avec prédicat à morphème *m-*, *ma-*, *man-*, ϕ en relation obligatoire avec un complément-objet...; — le signifiant d'« instrument » est exprimé par un complément à l'intérieur d'un énoncé à la voix agentive avec un prédicat à morphème *m-*, *ma-*, *mi-*, *man-*, ϕ , en relation obligatoire avec un complément-objet et un sujet-agent.

Ces différentes considérations nous font pencher vers la nécessité de distinguer deux catégories syntaxiques (plutôt qu'une) : une catégorie F de fonctions purement syntaxiques et une catégorie S de fonctions sémantico-grammaticales. A part les nécessités et les avantages que l'on vient de signaler, on verra dans la deuxième partie que cette distinction explique mieux le système des voix en malgache.

3.3. Le problème du nombre de voix « passives » et de leur hiérarchie.

D'après le paragraphe 4-29 de *Éléments* (5), on peut définir la voix comme « la latitude d'orienter le prédicat [donc l'énoncé] par rapport aux participants de l'action ». Comme cette définition semble se limiter aux énoncés à prédicat verbal (cf. le terme « action »), nous y remplacerions le terme « participants de l'action » par « tout élément assumant une fonction primaire » pour inclure tout énoncé malgache orientable à prédicat verbal ou non verbal. Il apparaît que S. Rajaona et J.M. Builles acceptent et adoptent cette définition; le second se contente en fait d'avancer une définition assez imprécise : « la possibilité qu'offrent certaines langues de formuler différemment la même expérience correspond à ce que l'on appelle généralement la voix » (les formulations différentes de la même expérience ne s'expriment pas nécessairement par des changements de voix), mais les indications pratiques qu'il donne ensuite (cf. p. 16) confirment que sa conception de la voix est

essentiellement identique à celle de S. Rajaona ; leur divergence de vue ne vient donc pas de là, mais du fait que là où S. Rajaona distingue quatre fonctions sémantico-grammaticales différents (objet, agi, instrument, destinataire) susceptibles de se combiner avec la fonction syntaxique sujet pour former quatre relations binaires qui déterminent quatre orientations (voix) de l'énoncé, J.M. Builles ne distingue qu'une seule «fonction objet» qui peut occuper une «fonction sujet» dans une seule voix passive.

La thèse de J.M. Builles serait inattaquable s'il avait qu'il n'y avait réellement qu'une «seule fonction objet». Or nous avons vu dans la deuxième partie que des contingences d'ordre pratique et/ou théorique aurait pu modifier ce point de vue. Nous avons pu nous rendre compte aux §§ 3.1. et 3.2. que l'utilisation des trois seuls critères formels d'identification des fonctions permettraient effectivement de conclure dans ce sens mais que sans les autres critères (peut-être secondaires) ils ne peuvent pas à eux seuls fournir une définition pertinente dans une langue particulière ; de plus, une identité purement formelle (au niveau du signifiant) n'implique pas nécessairement l'appartenance à une même catégorie si par ailleurs il n'y a pas une identité (ou au moins une équivalence) correspondante au niveau du signifié : par exemple, toutes choses égales par ailleurs, les mots français *le*, *la*, *les* pourraient se classer dans une même catégorie puisqu'ils ont le même signifiant d'après les trois critères : a) ils n'ont pas de monème indicateur de fonction, b) ils ne sont pas autonomes, c) ils ne sont pas déplaçables et se placent toujours devant ; si l'on n'utilisait pas d'autres critères, tels que : la latitude combinatoire ou le contexte (combinaison possible vs impossible avec un nom ou un verbe), — la référence au signifié («remplace» vs «détermine»), — la transformation morphologique (*le*, *la* ~ *lui* ; *les* ~ *leur* ~ *eux* vs *le* ~ *un*, *la* ~ *une*, *les* ~ *des*)..., on ne pourrait distinguer une catégorie «pronom» et une catégorie «article» ayant des fonctions différentes.

J.M. Builles se défend de faire des définitions sémantiques mais après avoir basé ses définitions de la «fonction objet» sur des critères formels, il aurait pu, subsidiairement, donner une définition même sommaire du signifié de cette «fonction objet» car, comme il le dit lui-même à la page 6, «une fonction linguistique est comme tout signe linguistique une unité qui possède un signifié (la relation de sens) et un signifiant (l'indication matérielle de cette relation de sens), il aurait été intéressant d'avoir une idée du(des) signifié(s) attaché(s) à cette classe de «fonction objet». Mais même en considérant le signifié comme secondaire, et en ne prenant pour base de définition que les critères formels, il est assez difficile de ne distinguer qu'une seule classe de «fonction objet». En effet, il n'y a

qu'une seule catégorie sémantico-grammaticale (ou «fonction») circonstance, car malgré la diversité du signifié (lieu, temps, moyen, manière...) il n'y a qu'un seul signifiant constitué par un ensemble identique d'expressions formelles : autonomie, monème fonctionnel, aptéposabilité, relation avec une même forme de prédicat, absence relative de contrainte combinatoire, énoncé minimum à deux membres à la voix circonstancielle...). Il ne semble pas en être de même pour la «fonction objet».

En effet, J.M. Builles lui-même a dû distinguer deux types de «fonctions objet» : une «fonction objet premier» et une «fonction objet second» parce que des faits syntaxiques au niveau du signifiant l'y ont obligé : *a*) dépendance de la seconde par rapport à la première, *b*) énoncé minimum à deux membres pour la première et à trois pour la seconde; de plus à l'intérieur de chaque type J.M. Builles aurait dû observer : *a*) qu'il y a une différence de latitude combinatoire, *b*) que chacun a une expression morphématique différente. S. Rajaona, comme J.M. Builles, ont remarqué ces traits syntaxiques différents, mais le premier, privilégiant les différences tout en observant explicitement des traits communs (cf. par exemple *Structure* (9), 2.2.6, 2.2.8, 2.2.24, 5.2.1, 5.2.2) a conclu à l'existence de quatre catégories sémantico-grammaticales différentes (correspondant d'ailleurs à quatre signifiés différents), tandis que le second, minimisant les différences — même formelles — et mettant en relief quelques identités de traits formels s'est prononcé pour une seule «fonction objet» (sans expliciter la relation signifiant-signifié). Or quand on est en présence de quatre signifiants différents en relation avec quatre signifiés différents, il doit s'agir de quatre unités (ou catégories ou fonctions...) différentes. (Bien que partant d'un présupposé théorique différent, R.B. Rabenilaina parle aussi d'«objectif, d'agissif, d'instrumentif», notions impliquées par des distributions morphématique et syntaxique différentes... même s'il le fait dans une perspective différente (cf. (8) surtout §§ 2.3 et 2.5).

La différence entre les quatre signifiants est évidente même si elle n'est qu'implicite chez J.M. Builles. Un problème se pose cependant pour les signifiés de l'agi et de l'objet : S. Rajaona lui-même remarque que dans un énoncé minimum à deux membres leur différence n'apparaît pas toujours, pour J.M. Builles la différence ne se vérifie pas dans son corpus (cf. nos réserves aux §§ 2) : — le premier démontre l'existence de la différence par quelques cas privilégiés dans un énoncé minimum à deux membres mais surtout par leur distribution complémentaire dans un énoncé minimum à trois membres ; le second semble pencher pour la thèse contraire pour la raison invoquée ci-dessus mais peut-être aussi parce qu'il croit

qu'il s'agit d'une distribution complémentaire analogue à celle des allophones ou des allomorphes, telle les sons ['p] aspiré et [p] non aspiré qui constituent un seul phonème /p/ en anglais, ou les allomorphes [grāt] et [grā] qui sont les variantes combinatoires du même monème «grand» ; s'il en est ainsi pour J.M. Builles, c'est une erreur d'interprétation car s'il s'agit d'une même unité pour [grāt] et [grā] c'est que la variation de signifiant n'est pas fonctionnellement pertinente tandis que la différence de signifiant pour l'agi et l'objet est en relation avec une différence de signifié. Ce dernier cas est à rapprocher de celui de deux phonèmes dont l'opposition est pertinente en position non finale, et est neutralisée en finale, telle l'opposition sonore vs sourde en allemand. Ainsi l'opposition agi vs objet est marquée dans un énoncé minimum à trois membres mais non marquée dans un énoncé minimum à deux membres. J.M. Builles procède exactement de la même manière pour sa thèse de la répartition des affixes selon la position et/ou la hiérarchie des fonctions : cette répartition est pertinente dans un énoncé minimum à trois membres mais pas ailleurs ; on peut se demander pourquoi il n'a pas procédé ainsi pour distinguer les oppositions objet vs agi et instrument vs destinataire, marquées dans un énoncé minimum à trois membres et non marquées ailleurs.

Ainsi il nous paraît donc que la différenciation entre agi et objet est plus probable que le contraire, tout comme celle entre destinataire et instrument — et au niveau du signifiant et au niveau du signifié — même dans un corpus tel que celui de J.M. Builles. Et si la voix est l'orientation syntaxique de l'énoncé par rapport à un élément pris comme sujet et ayant une catégorie sémantico-grammaticale définie, il est préférable de distinguer quatre voix distinctes au lieu d'une seule voix « passive » puisqu'il y a quatre catégories sémantico-grammaticales différentes susceptibles d'être en relation avec la fonction sujet. La distinction des quatre voix n'empêche nullement de les classer dans des classes plus larges qui correspondraient à la classification de J.M. Builles (voix passive de l'objet premier et voix passive de l'objet second) ou à celle des degrés de voix de S. Rajaona ((9), aux §§ 2.3) mais cette généralisation ne doit pas être abusive au point d'empêcher toute analyse plus détaillée.

Nous ne reprochons donc pas à J.M. Builles d'avoir réduit le nombre de voix en malgache : il s'agissait seulement pour nous d'explicitier un certain nombre de problèmes soulevés par son nouveau point de vue ; les problèmes concernent d'ailleurs non seulement J.M. Builles mais tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la langue malgache.

BIBLIOGRAPHIE

1. ANCEAUX (J.L.) – *Le système verbal malgache en perspective comparative*, article communiqué au cours de la célébration du 75ème anniversaire de l'Académie Malgache – Antananarivo, septembre 1977, exemplaire polycopié, 5 p.
2. APRESJAN (J.D.) – *La Linguistique structurale contemporaine*. Paris, Dunod, 1973.
3. BUILLES (J.M.) (1) – *Du passif en malgache*, article communiqué au cours de la célébration du 75ème anniversaire de l'Académie Malgache – Antananarivo, septembre 1977, exemplaire polycopié, 20 p. + une feuille verte contenant des exemples.
4. DAHL (O.C.) – *Ny teny malagasy ao amin' ny fianakaviam-piteny ombany*, article communiqué au cours de la célébration du 75ème anniversaire de l'Académie Malgache – Antananarivo, septembre 1977, exemplaire polycopié, 11 p.
5. MARTINET (A.) – *Eléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin, 1961, 2ème édition.
6. MARTINET (A.) – *Le Langage*, publié sous la direction d'André Martinet, Gallimard, 1968.
7. RABENILAINA (R.B.) – *Tsikera ara-tarika sy ara-piofohana*. Antananarivo, FOFIPA, 1977.
8. RABENILAINA (R.B.) – *Double diathèse en malgache*, article in *Hiratra* N° 1. Antananarivo, 1979.
9. RAJAONA (S.) – *Structure du malgache*. Ambozontany, Fianarantsoa, 1972.

(1) J.M. Builles, *Maître-Assistant (Linguistique Générale) Département d'Etudes Françaises, E.E.S. Lettres.*